

Le Journal de Gien, 7 décembre 2017

SUPPRESSION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES EN ZONE RURALE
Les restaurateurs dénoncent « une loi assassine »

Restaurateurs et hôteliers montent au créneau contre l'arrêté interdisant leurs panneaux publicitaires le long des routes de campagne.
■ C'est un véritable cri d'alarme qu'ils ont poussé vendredi quelques restaurateurs et hôteliers du Loir-et-Cher, réunis à l'auberge de Vienne-en-Vallée sous l'égide de l'UMRH (Union des maires, hôteliers et restaurateurs de l'Indre-et-Loire) et de Tourisme Loir-et-Cher. Ils craignent, à l'issue du 23 mars 2018, interdire les panneaux publicitaires sur les routes agglomérées et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

« S'afficher, c'est exister », la devise de la ruralité

Problème, ces panneaux ne sont pas toujours les seuls moyens pour ces commerces de se faire connaître dans les zones rurales. « Nous n'avons rien contre l'idée de lutter

contre la pollution visuelle », souligne Gilbert Gaudin, président de l'UMRH 45, « mais jusqu'où en va-t-on ? On achète un logo ou on met dans un village un panneau qui ne peut pas se déplacer, on ne peut pas le déplacer, on a beau monter des panneaux qui ajoutent aux panneaux existants et de nouvelles enseignes, il y a trop de zones blanches. Nous sommes absolument révoltés, de nombreux commerces

sont touchés et cela met en péril non seulement les affaires, mais des vies de couples et le bien-être social des communes. C'est une loi assassine. »

Mal conçu, mal ficelé
« Nous devons affirmer le soutien en tant que loi économique et sociale, mais d'aménagement du territoire », ajoute Frédéric Nègre, président de Tourisme Loir-et-Cher. « Les hôtels et restaurateurs sont les piliers de ce déve-

loppement. Cet arrêté et son application interprétée selon les départements, nous cela a été mal conçu, mal ficelé sans aucune concertation préalable et met en péril nos commerces. Nous souhaitons donc sensibiliser nos parlementaires pour que cet arrêté soit modifié rapidement ».

« Depuis l'application de l'arrêté en juillet 2015, nombreux sont les restaurateurs qui ont vu leur

chiffre d'affaires baisser », s'inquiètent les présidents des Chambres consulaires.
S'afficher c'est exister
« Nous avons écrit un livre d'État de mettre en place des panneaux pour défendre nos produits locaux et nous empêcher de communiquer », déplore Dominique Salmeron, patron de l'auberge de Vienne-en-Vallée, dans ce livre de notre village. Il y a des enseignes de grande dimension qui sont autorisées, vous prétendez qu'il s'agit d'immobilier urbain ».

« J'ai fait le choix de ne pas enlever mes panneaux pour ma clientèle de saison, pas toujours équilibrée », explique Marie-Laure Dubois.
« C'est un sujet de fond, comme Richard Besson, ce sont les derniers restes du chiffre d'affaires qui font le résultat, la loi en la matière est mauvaise »,

Le président des parlementaires présents ont donc donné l'assurance au ministre concerné et de mener ce combat jusqu'à son terme pour la survie de la ruralité. »

L'UMRH a d'ailleurs choisi comme devise de cette campagne de protestation « S'afficher c'est exister ».

Les parlementaires présents, Jean-François Baudouin, député du Loir-et-Cher, et Richard Besson, député du Loir-et-Cher, ont successivement pris la parole pour exprimer leur désac-



Parlementaires, artisans et commerçants à l'auberge pour faire changer la loi.